



Communiqué de presse  
20 Avril 2021

## **Alimentation**

### **Contamination à l'oxyde d'éthylène : la CLCV réclame une meilleure information des consommateurs !**

Depuis fin 2020, des produits de toutes marques font l'objet de rappels en magasins : biscuits, biscottes, pains burger, chocolat, plats préparés, farine, ... L'ingrédient mis en cause : du sésame en provenance d'Inde. Il présente une teneur en oxyde d'éthylène supérieure à la limite maximale autorisée en Europe. Depuis quelques semaines, d'autres ingrédients sont concernés : thé, riz, épices, ...et ce ne sont pas moins de 4000 produits qui ont été rappelés. La liste continue de s'allonger mais les consommateurs restent peu informés !

Depuis 6 mois, le site de la DGCCRF indique que des investigations sont en cours en lien avec la Commission européenne pour identifier l'origine de cette contamination. Quels sont les résultats de ces investigations ? Pourquoi la liste de produits rappelés continue de s'allonger alors que la Commission européenne a décidé de renforcer les contrôles aux frontières de l'Union européenne ? Quel est le risque pour la santé des consommateurs ? Ce sont autant de questions qui restent sans réponse !

Au vu du grand nombre de produits rappelés et des interrogations légitimes des consommateurs sur le risque pour leur santé, nous demandons aux autorités françaises une information claire sur l'avancée des investigations. Nous souhaitons l'évaluation des risques pour les différentes catégories de produits concernés en tenant compte des données toxicologiques de l'oxyde d'éthylène et de sa quantité présente dans ces produits.

Nous demandons aux importateurs d'ingrédients et aux fabricants européens de renforcer les autocontrôles afin d'assurer la conformité des ingrédients et des produits qu'ils commercialisent à la réglementation européenne.